

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 04 juin 2021

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie

MM. ABRAHAM Miguel, BECRET Christian, DERAS Thierry, SAINT-SANS Christian, TOMKOW Bernard

Absent excusé et représenté : M. DUMONT Baptiste (pouvoir à M. BECRET Christian)

Absent non excusé : M. CARON Etienne

Secrétaire de séance : M. BECRET Christian

La séance est ouverte à 18h00.

En raison des mesures sanitaires dues à la COVID 19, le conseil municipal se tient à huis clos dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciation.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Le compte rendu de la réunion du 09 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION SUR LA PRISE DE COMPETENCE AOM (Autorité organisatrice des mobilités) par la Communauté de Communes Falaises du Talou (CCFT).

Le 11 mars dernier, les élus du conseil communautaire ont délibéré sur la prise de compétence AOM par la CCFT. Il appartient ensuite à tous les conseils municipaux de se prononcer avant le 30 juin sur cette prise de compétence.

La compétence AOM consiste en l'organisation des services réguliers ou à la demande, de transports public de personnes, de transport scolaire, des services de mobilité solidaire, organisation ou contribution au développement des services de transports de marchandises et de logistique urbaine, etc ...

Décision du conseil municipal : **5 voix pour et 4 abstentions.**

3. DELIBERATION SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SDE 76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY EN CAUX.

La commune de Dampierre-Saint-Nicolas est adhérente au SDE 76 depuis 2010. Chaque commune membre doit délibérer pour accepter une nouvelle candidature.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

4. DECISION SUR L'ATTRIBUTION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA).

Le maire rappelle au conseil municipal que les agents communaux bénéficient de deux indemnités de fonctions :

- l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise),
- le CIA (complément indemnitaire annuel).

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Le conseil municipal doit statuer sur l'attribution ou non de ces primes.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité pour les agents qui en bénéficieront.**

5. DECISION MODIFICATIVE POUR RECTIFIER L'IMPUTATION DE LA VENTE DU TRAFIC.

Il s'agit d'une régularisation d'écriture comptable demandée par la Trésorerie générale consistant à passer : -11000 € au compte 775 et +11000 € au compte 7788.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

6. DELIBERATION POUR LE FINANCEMENT DU PPMS (plan particulier de mise en sûreté) DE L'ECOLE.

M. BECRET présente le système d'alerte du PPMS et surtout l'utilité d'en avoir un pour l'école. Il rappelle que le PPMS est un dispositif règlementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne dans les classes afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'école en cas d'accident majeur externe à l'établissement tels que :

- risque climatique,
- prise d'otages,
- risque nucléaire, etc ...

ETUDE PPMS				
	PRIMAIRE		MATERNELLE	
	HT	TTC	HT	TTC
BOURGEAUX	4 150,00 €	4 980,00 €		
HUCHEZ	2 290,00 €	2 748,00 €		
JUSTE	2 466,00 €	2 959,00 €	1 850,00 €	2 220,00 €

Décision du conseil municipal : Après étude des différents devis, l'installation du PPMS a été confiée à M. JUSTE avec **8 voix pour et 1 abstention.**

7. QUESTIONS DIVERSES.

• REPAS DES AINES.

Mme Annie TOMKOW rappelle les décisions prises lors du conseil municipal du 19 mars dernier :

- la date du repas des aînés pour 2021 a été fixée au dimanche 21 novembre 2021, sous réserve des conditions sanitaires (pour rappel, le repas des aînés en 2020 s'était déroulé le dimanche 02 février).
- l'âge de participation a été relevé à 65 ans.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les conjoints de moins de 65 ans sont invités à participer à titre gratuit.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'un colis festif pour les personnes ne pouvant pas participer à ce repas.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Un courrier d'invitation détaillant les nouvelles conditions de participation sera envoyé prochainement à toutes les personnes concernées.

- FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET.

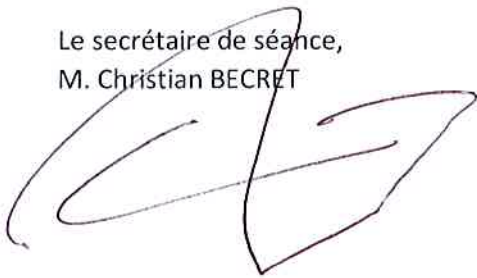
Mme Lydie CALBRY demande si le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet aura lieu cette année (pour rappel ces festivités ont été annulées en 2019 en raison de la sécheresse et en 2020 en raison de la pandémie due à la COVID 19).

M. le maire fait lecture des directives communiquées par la préfecture à ce sujet. Il en ressort que les feux d'artifice sont autorisés mais pas souhaités. Il ajoute que pour ce 13 juillet, le feu d'artifice pourra avoir lieu à Dampierre-Saint-Nicolas, mais sans les traditionnels barbecue et animation qui l'accompagnaient les années précédentes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,
M. Christian BECRET



Le maire,
M. Bernard TOMKOW

